



## Je quitte un logement en location ...

Par **NathDrd**, le **16/07/2011** à **21:06**

Bonjour ,

ça fait maintenant 10 mois que je loue une maison par l'intermédiaire d'une société ( le Pact de Lille ) . Le logement n'est pas aux normes : électricité , chaudière , murs , porte d'entrée , toiture , fenêtres , hygiène , isolation , ... Je vous explique mon problème : Plusieurs entreprises sont intervenues pour des devis . Exemple : la toiture , il me manque 9 tuiles . Le pire , c'est que je ne suis même pas branchée sur le fils de terre & les retours de flammes de la chaudière peuvent faire exploser la maison n'importe quand . ça fait 10 mois qu'on me promet des tas de travaux & d'améliorations . J'en ai plus qu'assez de mettre la vie de mes 3 enfants en danger . J'ai prévenu le Pact que j'allais quitter le logement , ce que je ne comprends pas c'est qu'on m'oblige à verser un préavis de 3 mois . Je dois donc donner le loyer jusqu'au mois d'octobre 2011 .

Pouvez - vous me conseiller ?

Merci d'avance .

Nathalie

Par **mimi493**, le **16/07/2011** à **21:38**

Avez-vous signalé les pb en LRAR de mise en demeure ?

Avez-vous fait faire des expertises pour prouver que le logement n'est pas décent ? Vous parlez d'hygiène donc il faut faire intervenir les agents municipaux.

Avez-vous fait faire l'entretien de la chaudière ?

Il n'y a aucune obligation d'isolation.

Vous semblez parler des normes de construction mais elles ne sont pas applicables à une

location

En l'état, vous n'avez pas droit de résilier le bail sans préavis.